

| | |
|---|---|
| * | RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise |
| | <ul style="list-style-type: none"> · 1.1 Identificateur de produit · Nom du produit: Noritake Super Porcelain EX-3 : ADDMATE FORMING LIQUID · Code du produit: 825-AFL · Numéro d'enregistrement N'est pas applicable · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles. · Emploi de la substance / de la préparation Matériau dentaire · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité · Fournisseur: Kuraray Europe GmbH Philipp-Reis-Str. 4, 65795 Hattersheim am Main Germany Phone:+49 (0)69 305 35835 E-mail: dental.eu@kuraray.com · Service chargé des renseignements: Fournisseur · 1.4 Numéro d'appel d'urgence [Belgium] CENTRE ANTIPOISONS BELGE: +32 070 245 245 du Grand-Duché de Luxembourg: 8002 5500 [3E Company] (Great Britain)+44 20 35147487 (United Kingdom)800 680 0425 (UK English)+44 8 08 189 0979 (Europe Non-Specific)+1 760 476 3962 *Kuraray Access Code: 334674 |
| * | RUBRIQUE 2: Identification des dangers |
| | <ul style="list-style-type: none"> · 2.1 Classification de la substance ou du mélange · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP. · 2.2 Éléments d'étiquetage · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant · Pictogrammes de danger néant · Mention d'avertissement néant · Mentions de danger néant · 2.3 Autres dangers · Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable. |
| * | RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants |
| | <ul style="list-style-type: none"> · 3.2 Mélanges · Description: Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères du règlement (CE) n° 1272/2008. · Composants dangereux: néant |
| | RUBRIQUE 4: Premiers secours |
| | <ul style="list-style-type: none"> · 4.1 Description des mesures de premiers secours · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles. · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau. · Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin. · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles. |



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.07.2025

Révision 4 (remplace la version 3)

Révision: 24.07.2025

Nom du produit: Noritake Super Porcelain EX-3 : ADDMATE FORMING LIQUID

(suite de la page 1)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Voir la section 8.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.
Contenir tout déversement, puis l'éliminer dans un récipient adéquat. Minimiser les dégagements de poussière. Ne pas éliminer dans les égouts ou les cours d'eau.
Aspirer ou balayer le déversement et l'éliminer dans un récipient à déchets approprié. Aérer la zone du déversement.
Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) adéquat.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Éviter tout dégagement de poussière. Ne pas respirer les poussières, les fumées, les gaz, le brouillard, les vapeurs et les pulvérisations.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver à une température comprise entre 1 et 30 °C
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

BFR

(suite page 3)

Nom du produit: Noritake Super Porcelain EX-3 : ADDMATE FORMING LIQUID

(suite de la page 2)

| |
|---|
| RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle |
| <ul style="list-style-type: none"> · 8.1 Paramètres de contrôle · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail. · Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration. |
| <ul style="list-style-type: none"> · 8.2 Contrôles de l'exposition · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7. · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle · Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. · Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée. · Protection des mains: Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. · Matériau des gants Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation. · Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection |

| |
|---|
| RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques |
| <ul style="list-style-type: none"> · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles · Indications générales · État physique Liquide · Couleur: Incolore · Odeur: Inodore · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 100 °C (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté) La substance n'est pas inflammable. · Inflammabilité Non déterminé. · Limites inférieure et supérieure d'explosion Non déterminé. · Inférieure: Non déterminé. · Supérieure: Non déterminé. · Point d'éclair Non déterminé. · Température d'auto-inflammation Non déterminé. · Température de décomposition: Non applicable. · pH Non déterminé. · Viscosité cinématique Non déterminé. · Solubilité · l'eau: Entièrement miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log · Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté) · Densité à 20 °C: 1 g/cm³ |

(suite page 4)

BFR

Nom du produit: Noritake Super Porcelain EX-3 : ADDMATE FORMING LIQUID

(suite de la page 3)

| | |
|---|---|
| · Densité de vapeur: | Non déterminé. |
| · Caractéristiques des particules | Sans objet. |
| · 9.2 Autres informations | |
| · Informations concernant les classes de danger physique | |
| · Substances et mélanges explosifs | Le produit ne présente pas de risque d'explosion. |
| · Gaz inflammables | néant |
| · Aérosols | néant |
| · Gaz comburants | néant |
| · Gaz sous pression | néant |
| · Liquides inflammables | néant |
| · Matières solides inflammables | néant |
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

*

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
Pas de réaction dangereuse en cas de manipulation et de stockage conformes aux dispositions.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)
BFR

Nom du produit: Noritake Super Porcelain EX-3 : ADDMATE FORMING LIQUID

(suite de la page 4)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** En général non polluant

*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Éliminer ce produit comme un déchet médical.
Ne pas verser le produit dans les égouts.
Éliminer les résidus de produit avec l'emballage.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
Ne pas rincer l'emballage avant de l'éliminer.
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|-------|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |

(suite page 6)

BFR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.07.2025

Révision 4 (remplace la version 3)

Révision: 24.07.2025

Nom du produit: Noritake Super Porcelain EX-3 : ADDMATE FORMING LIQUID

(suite de la page 5)

| | |
|--|-----------------|
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

* **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

| |
|---|
| · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement |
| · Directive 94/33/EC: Des précautions doivent être prises lorsque des personnes de moins de 18 ans manipulent ce produit. |
| · Directive 94/85/EEC: Aucune autre information pertinente n'est disponible. |
| · Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun ingrédient n'est répertorié. |
| · RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP) Aucun des composants n'est compris. |
| · Règlement (CE) N° 649/2012 Aucun des composants n'est compris. |
| · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues Aucun des composants n'est compris. |
| · Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers Aucun des composants n'est compris. |
| · RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone Aucun des composants n'est compris. |
| · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée. |

* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

| |
|--|
| · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 |
| La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008. |
| · Acronymes et abréviations: ELINCS: European List of Notified Chemical Substances |
| · * Données modifiées par rapport à la version précédente |

BFR